

Metz, le 16 mai 2023

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

**Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal
pour l'Assainissement du Pays Bouzonvillois
ZA d'Aidling
8, Route de Sarrelouis
57320 BOUZONVILLE**

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux de création d'un ouvrage de protection d'une canalisation d'assainissement franchissant la Nied Réunie sur la commune de BOUZONVILLE.
Courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération.

RÉF. : Votre courrier en date du 20/04/2023

P.J. : 1

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux de création d'un ouvrage de protection d'une canalisation d'assainissement franchissant la Nied Réunie sur la commune de BOUZONVILLE.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **11 mai 2023**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique numérique de l'environnement : **57-2023-0020**
- Dossier réalisé par : **SIAPB à BOUZONVILLE**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond.

Je vous prie de trouver ci-joint le récépissé clôturant son instruction administrative.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre

mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de la justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet : <https://citoyens.telerecours.fr>

Conformément à la réglementation en vigueur, une copie du présent courrier, ainsi que du récépissé précité seront affichés à la mairie de BOUZONVILLE où cette opération sera réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Le dossier de déclaration sera également consultable en mairie de BOUZONVILLE durant la même période.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.

Céline DELLINGER